

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 4 avril 2023

N° VA_DEL2023_21

Objet : Autorisation de signer les marchés publics et information du conseil municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 04 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Étaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Yohan TISON, ayant donné pouvoir à Graziella MOENECLAËY, Charlène MARTIN, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD, Violette SALANON, ayant donné pouvoir à Innocent ZONGO, Dominique GUERIN étant absent.

1- Accord-cadre d'achat de pièces pour automobiles et pour engins d'espaces verts

L'accord cadre relatif à l'achat de pièces automobiles notifié le 21 février 2018 est arrivé son terme le 28 février 2023.

Une nouvelle procédure a été relancée sous forme d'appel d'offres ouvert conformément à l'article R 2124-2-1 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono attributaire pour l'ensemble des lots.

La consultation est décomposée en 7 lots :

Lot	Description	Montant maximum annuel €TTC	Montant maximum € TTC sur 4 ans
1	PIECES DETACHEES AUTOMOBILES	30 000 €	120 000 €
2	PNEUMATIQUES	15 000 €	60 000 €
3	HUILES ET LUBRIFIANTS	10 000 €	40 000 €
4	BOULONNERIE ET ACCESSOIRES	10 000 €	40 000 €
5	FILTRES	8 000 €	32 000 €
6	PIECES DETACHEES ESPACES VERTS (TONDEUSES, DEBROUSSAILLEUSES)	8 000 €	32 000 €

7	PIECES DETACHEES ESPACES VERTS (TRACTEURS)	12 000 €	48 000 €
	TOTAL TTC	93 000 €	372 000 €

L'accord-cadre débutera à compter du 2 mai 2023 ou à défaut à compter de sa notification pour une durée d'un an.

L'accord-cadre est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 12 mois, soit une durée maximale de 48 mois et une fin maximale le 30 avril 2027.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

LOT 1 : PIECES DETACHEES AUTOMOBILES

1- Prix unitaire 45 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 40%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 5%

2- Valeur technique 45 % :

- Sous-critère 1 : Descriptif pièces techniques d'origine ou pièces adaptables : 25%
- Sous-critère 2 : Délai de livraison : 20%

3- Environnement 10%

- Filière recyclage et traitement des déchets

LOT 2 : PNEUMATIQUES

1- Prix unitaire 45 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 40%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 5%

2- Valeur technique 45 % :

- Sous-critère 1 : classement suivant étiquetage : 30%
 - Consommation de carburant : 10%
 - Freinage sur sol mouillé : 10%
 - Bruit de roulement : 10%
- Sous-critère 2 : Délais de livraison : 15%

3- Environnement 10% :

- Filière recyclage et traitement des déchets

LOT 3 : HUILES ET LUBRIFIANTS

1- Prix unitaire 40 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 35%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 5%

2- Valeur technique 40 % :

- Sous-critère 1 : Qualité des huiles : 15%
- Sous-critère 2 : Performance de l'huile : 15%
- Sous-critère 3 : Délais de livraison : 10%

3- Environnement 20% :

- Filière recyclage et traitement des déchets

LOT 4 : BOULONNERIE ET ACCESSOIRES

1- Prix unitaire 60 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 50%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 10%

2- Valeur technique 30 % :

- Sous-critère 1 : Descriptif technique des produits proposés : 10%
- Sous-critère 2 : Origine des articles, normes : 10%
- Sous-critère 3 : Délai de livraison : 10%

3- Environnement 10% :

- Filière recyclage et traitement des déchets

LOT 5 : FILTRES :

1 Prix unitaire 45 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 40%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 5%

2- Valeur technique 45 % :

- Sous-critère 1 : Qualité des filtres, performance : 20%
- Sous-critère 2 : Origine et normes produits proposés : 15%
- Sous-critère 3 : Délais de livraison : 10%

3- Environnement 10% :

- Filière recyclage et traitement des déchets

LOT 6 et 7 : PIECES DETACHEES ESPACES VERTS

1 Prix unitaire 50 % :

- Sous-critère 1 : BPU/DQE : 40%
- Sous-critère 2 : Remise sur les commandes hors bordereau de prix : 10%

2- Valeur technique 40 % :

- Sous-critère 1 : Descriptif pièces techniques d'origine ou pièces adaptables : 20%
- Sous-critère 2 : Délai de livraison : 20%

3- Environnement 10% :

- Filière recyclage et traitement des déchets

2- Marché de prestations de restauration collective pour la Ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq

Afin d'assurer les prestations de repas de restauration municipale et la livraison de denrées brutes pour les crèches (Canailous / Valentine / Vanille-Chocolat), la Ville de Villeneuve d'Ascq fait appel à un prestataire externe. Ce prestataire a

pour mission la confection des repas au sein de la Cuisine centrale Lempereur de Villeneuve d'Ascq et leur livraison sur les différents sites de la Ville.

Le CCAS de Villeneuve d'Ascq fournit également une prestation de repas aux Aînés de la commune. Le prestataire de ce service doit confectionner les repas au titre de la restauration à domicile des Aînés, de l'accueil de jour « La Ménie » et de l'EHPAD du Moulin d'Ascq. Les repas de la restauration à domicile sont confectionnés à la cuisine Jean Lempereur et ceux de l'EHPAD et de l'accueil de jour « La Ménie » au sein de l'EHPAD du Moulin d'Ascq.

Ainsi, afin d'avoir une occupation optimale de l'espace et une organisation adéquate de la cuisine centrale, la Ville et le CCAS confient l'ensemble de ces prestations à un prestataire unique par le biais d'un marché public.

Conformément à l'article R2123-1 3° du Code de la commande publique, la consultation a fait l'objet d'un marché à procédure adaptée.

L'exécution de l'accord-cadre débutera à compter du 08/07/2025 pour une durée de 2 ans.

Le marché sera reconductible de manière tacite 2 fois par période de 12 mois, soit jusqu'au 7 juillet 2027.

Le montant estimatif annuel des prestations est de 3 000 000 € TTC, réparti de la manière suivante :

- 2 202 000 € TTC pour la ville de Villeneuve d'Ascq
- 798 000 € TTC pour le CCAS

Soit un montant estimé à 12 000 000 € TTC pour la durée du marché.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 Prix unitaire 30 %

2- Valeur technique 70 % :

- Sous-critère 1 : Qualité dans l'assiette : 40%
 - Politique d'approvisionnement : 8%
 - Spécifications qualitatives : 14%
 - Engagements portant sur la variété des produits : 7%
 - Mode de production des potages : 5%
 - Modalités de prise en compte des régimes et textures modifiées : 7%
 - Alimentation durable : 16%
 - Engagements commerce équitable : 5%
 - Engagements circuits-courts : 12%
 - Lutte contre le gaspillage alimentaire : 7%
 - Plans alimentaires : 3%
 - Qualité des repas végétariens : 10%
 - Calendrier prévisionnel des évènements : 6%
- Sous-critère 2 : Organisation du service : 20%
 - Conditionnement : 25%
 - Livraison : 25%
 - Organisation sur les espaces de production : 15%
 - Formation : 10%
 - Mise en œuvre des procédures réglementaires : 10%

- Continuité du service : 15%
- Sous-critère 3 : Pilotage et suivi du marché : 10%
 - Référent et/ou directeur d'exploitation : 20%
 - Reporting mensuel : 40%
 - Dispositif relationnel : 40%

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 27 mars 2023, il est proposé aux membres du conseil :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre d'achat de pièces pour automobiles et pour engins d'espaces verts avec les entreprises attributaires dans les conditions définies dans les tableaux annexés ;
- de prendre acte de l'attributaire du marché de prestations de restauration collective pour la Ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires.

Les élus du groupe ACCES se sont abstenus sur l'attribution du marché relatif à la restauration collective, tous les autres conseillers municipaux ont voté pour.

L'ensemble des conseillers municipaux a voté pour l'attribution du marché relatif à l'achat de pièces pour automobiles et pour engins d'espaces verts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON



Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 7 avril 2023 à la porte de la mairie, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

Date AR Préfecture :

Le 7 avril 2023

Intitulé des procédures	Lots	Attributaires	C.P.	Villes	Montants du marché
Accord-cadre « Achat de pièces pour automobiles et pour engins d'espaces verts Mai 2023/Avril 2027 »	Lot 1 – Pièces détachées automobiles	Comptoir Accessoires Auto	59200	Tourcoing	Montant maximum annuel en € TTC 30 000 € soit 120 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 2- Pneumatiques	Euromaster	38330	Montbonnot Saint Martin	Montant maximum annuel en € TTC 15 000 € soit 60 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 3 – Huiles et lubrifiants	Igol Picardie Ile de France	80000	Amiens	Montant maximum annuel en € TTC 10 000 € soit 40 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 4 – Boulonnerie et accessoires	Bernier	89330	Saint Julien du Sault	Montant maximum annuel en € TTC 10 000 € soit 40 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 5 - Filtres	Hifi Filter France	25300	Pontarlier	Montant maximum annuel en € TTC 8 000 € soit 32 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 6 – Pièces détachées espaces verts (tondeuses débroussailleuses)	MAPP	59113	Seclin	Montant maximum annuel en € TTC 8 000 € soit 32 000 € pour la durée de l'accord cadre
	Lot 7 – Pièces détachées espaces verts (tracteurs)	MAPP	59113	Seclin	Montant maximum annuel en € TTC 12 000 € soit 48 000 € pour la durée de l'accord cadre

Intitulé de la procédure	Attributaires	C.P.	Villes	Montant estimé du marché
<p>Prestation de restauration pour la ville et le CCAS de Villeneuve d'Ascq</p> <p>Groupement de commande composé de la Ville de Villeneuve d'Ascq et du CCAS de Villeneuve d'Ascq</p>	<p>API Restauration</p>	<p>59370</p>	<p>Mons en Baroeul</p>	<p>2 259 260,35 € TTC par an et pour la ville</p> <p>926 868,93 € TTC par an et pour le CCAS</p> <p>3 186 129,28 € TTC Montant total par an</p> <p>Pour la ville 9 037 041,38 € TTC pour la durée du marché</p> <p>Pour le CCAS 3 707 475,73 € TTC pour la durée du marché</p> <p>Montant total : 12 744 517,11 € TTC pour la durée du marché</p>